



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Réunion du 5 Mai 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 5 mai 2008 à 20 heures sous la présidence de Beauvie Sabine, Maire.




Etaient présents : Ms Guyot, Alves, Martinez, Lebois, Mandron, Gandolfo, Roy, Thomas, Mme Pinois, Melle Chaussier.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

### **Préparation du rendez-vous avec Monsieur Lezowski.**

Madame le Maire fait le point avec le nouveau conseil du dossier Poste.

Elle informe les conseillers que M. Lezowski, Directeur du Groupement Postal, se rendra en mairie le vendredi 23 mai à 14 heures. Madame le Maire donne lecture de son courrier du 16 janvier relatant une baisse régulière d'activité. Elle précise que la réception de la clientèle n'est pas prise en compte dans ce calcul. Trois solutions se dessinent :

-  Garder la poste en bureau de plein exercice tel qu'il existe maintenant
-  Service assuré par un commerçant
-  Point postal en mairie

Le conseil municipal donne son accord et confirme à l'unanimité sa désapprobation de transformer son bureau de plein exercice. En conséquence Madame BEAUVIE propose une réunion publique pour recevoir M. Lezowski.

Elle annonce la publication et la mise en vente des nouvelles enveloppes de Montillot (logo dessiné par M. Oscar Desmoulin lors du salon des artistes qui se tiendra le week end de la Pentecôte.

### **O.N.F.**

Madame le Maire donne connaissance d'un devis de l'O.N.F. concernant les travaux de dégagement manuel de fourrés et d'entretien de cloisonnement dans la parcelle 27 (6h72) suite à la tempête de 1999 pour un montant de 4268.00€ H.T. (4502.70€ T.T.C.). Après discussion, les conseillers pensent que cet investissement n'est pas anodin et préfèrent ajourner leur décision.

## Point sur la salle polyvalente

Madame le Maire précise qu'elle a demandé l'aide de M. Yaher pour une approche plus technique de ce dossier. Après lecture des différents documents, il s'avère qu'aucun engagement en terme d'ouvrage n'a été signé avec le Conseil général. Le conseil général, après maintes démarches, nous a fait parvenir une proposition de convention que Madame le Maire présente aux conseillers. Différentes modifications sont apportées à ce projet. Elle précise que la Sous-préfecture attend ces pièces pour le dossier D.G.E.

## Vente du foyer

Monsieur Gandolfo pense qu'il n'est pas souhaitable de déposer l'annonce de la vente du foyer sur un site Internet qui coute cher. Il suffit de le proposer à des agences immobilières. Une estimation sera demandée. M. Martinez exprime son désaccord pour vendre le foyer et propose des logements dans le cadre de l'opération « cœur de village » Une discussion est engagée et le sujet sera de nouveau abordé après réception des estimations.

## Commission bâtiments voirie

Cette commission s'est réunie afin de constater les travaux à venir. Il en résulte les points suivants :

### Eglise :

Les travaux les plus urgents seront réalisés (révision des noues, renforcement de la poutre, réfection de la porte de la sacristie, remplacement des fenêtres et des gouttières, tuyau de chauffage à rehausser)

### Place du village et rue des hâtes à Montillot, rue de la mare à Vaudonjon :

Afin de répondre aux demandes des habitants et en respectant le cadre budgétaire, la commission a proposé des travaux de première nécessité, à savoir une émulsion avec gravillonnages.

Un rendez-vous sera pris avec M. Virly de la D.D.E. pour obtenir des devis de voirie.

## Participation G.I.P. (développement économique)

Le pays avallonnais propose un nouveau partenariat entre les collectivités locales et les associations menant des organisations thématiques. Le pays assurera donc pour l'ensemble des collectivités locales la coordination des actions menées à l'échelle du territoire concernant le développement économique. Il propose donc une convention à signer entre la commune et la chambre économique de l'Avallonnais avec une participation de 0.80€ par habitant.

M. Alves qui a bénéficié de la collaboration de ces services pour son installation à Vermenton précise que ces personnes sont très compétentes et assurent un suivi des dossiers remarquable. Les conseillers votent donc pour cette adhésion.

## Questions diverses

**C.L.A.S. :** Les conseillers renouvellent l'adhésion à cet organisme en demandant néanmoins à Madame le Maire de se renseigner sur le montant exact des participations dues à cet organisme.

**O.D.S.A. A :** Des enfants de la commune participant à ces activités, les conseillers donnent leur accord pour cette adhésion qui se monte à 0.16€ par habitant.

### **Devis VEOLIA**

L'entreprise VEOLIA a envoyé un devis de nettoyage et désinfection de 2 réservoirs et de la bâche de la reprise (enterrée à Fontenilles) pour un montant de 1446.57€ H.T. /an. Les conseillers pensent qu'il est nécessaire de demander un autre devis.

### **Achat d'un turbidimètre 3985.92€ : proposition refusée.**

Les conseillers pensent qu'il serait peut-être judicieux de commencer à envisager la mise en place d'un filtre à sable et de se renseigner sur les démarches à effectuer auprès de la D.D.A. pour commencer à monter un dossier.

### **Dossier A.D.S.L.**

Considérant que dans le territoire tous les abonnés ne sont pas éligibles à l'A.D.S.L., le Conseil général et France-Télécom ont cherché des solutions alternatives pour permettre à tous les abonnés d'être égaux face à la réception du haut débit. Il est possible d'utiliser des technologies hertziennes : Wi-fi et WI-Max. Le SIVOM peut avoir la délégation des communes pour mener les opérations de manière collective. Les conseillers décident d'entrer dans le dispositif Haut débit et d'envoyer les délibérations nécessaires.

### **Foire de Vézelay :**

La foire de Vézelay aura lieu le Dimanche 22 juin. L'adhésion demandée par le comité de foire est de 138€. Les conseillers dans leur majorité ne souhaitent pas adhérer à ce comité (Vote : 2 abstentions ,1 pour, 8 contre)

### **Soutien Hôpital de Clamecy :**

Lors d'une manifestation d'élus devant la maternité de Clamecy, Madame le Maire a symboliquement déposé son écharpe pour protester contre sa fermeture. Une délibération de soutien sera envoyée à l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour un changement de direction de l'hôpital, considérant que la directrice, par son manque d'efficacité, met en péril cette institution.

### **Faucheuse accotements :**

Mr Lucas Martinez informe qu'il a obtenu un devis pour une faucheuse d'un montant de 4.635€ chez Nicolas. Les conseillers donnent leur accord pour cet achat.

Mr Guyot informe le conseil municipal que suite à des dégradations sur les bouches extérieures du chauffage du bâtiment communal et avant de porter plainte, a consulté certains enfants de la commune en présence de leurs parents pour tenter de trouver l'instigateur de ces méfaits. Ces enfants n'étant pas coupables, M. Guyot a déposé une main courante en gendarmerie.

La séance est close à 23h45